

223C0460
FR0000054470-FS0218

20 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mars 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 mars 2023, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 6 363 159 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,66% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Sur la base d'un capital composé de 125 520 452 actions représentant 136 434 451 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.